



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grippe

Question écrite n° 51743

Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur l'appel à la vaccination collective contre le virus de la grippe A-H1N1 qui vient d'être lancé par la directrice de l'unité de recherches à l'institut Pasteur. Selon elle, tout laisse à penser que le virus touchera l'ensemble de l'hémisphère nord, sans toutefois préciser de période. Face à ce risque croissant de pandémie, parfois qualifié d'imminent, sur lequel les pouvoirs publics ne cessent de nous alerter, nos concitoyens s'inquiètent sur les conséquences qui pourraient en résulter sur le fonctionnement de nos institutions et, par voie de conséquence, sur leur vie quotidienne. Aussi, il lui demande de lui indiquer les leçons qui ont été tirées, au sein de son ministère et des administrations et services qui en dépendent, de la mise en oeuvre de la phase 5 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans le cadre de la propagation de ce virus, ainsi que les plans qui ont été mis en place afin que nos institutions et l'ensemble de nos services publics soient pleinement opérationnels lorsque le virus de la grippe A-H1N1 frappera nos concitoyens.

Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, l'OMS est passée en phase 6 le 11 juin 2009, ce qui correspond à une situation de pandémie, des cas groupés de transmission communautaire étant présents dans plusieurs pays sur au moins deux continents. D'un point de vue mondial, nous sommes donc en situation de pandémie, mais le virus étant faiblement virulent, on peut considérer que la sévérité de la pandémie est modérée. Sur le territoire national, seul un cas groupé autonome a été identifié à ce jour, et la situation correspond à la situation 5A du plan national, ce qui explique la décision de nos autorités de ne pas passer à une échelle supérieure en France. Le ministère des affaires étrangères et européennes participe depuis 2005 à la préparation interministérielle à la lutte contre la menace pandémique, précédemment anticipée en fonction du virus H5N1 de la grippe aviaire, toujours en circulation. Un chargé de mission auprès du secrétaire général du ministère, pour la lutte contre la grippe pandémique, est intégré à l'équipe du délégué interministériel à la lutte contre la grippe aviaire qui est lui-même chargé, par le décret du décret n° 2005-1057 du 30 août 2005, de la coordination interministérielle de la préparation. Dans ce cadre, la stratégie de pré-positionnement de masques et d'antiviraux dans les postes diplomatiques a été revue et renforcée en fonction de la menace représentée par le virus H1N1. Mais la préparation mondiale à une pandémie repose aussi sur des projets de coopération de long terme. En effet, la protection des populations françaises expatriées, mais aussi de la population métropolitaine, dépend en partie des capacités des pays en développement à limiter l'apparition et la diffusion des virus. Aussi la France participe à de nombreux projets de développement des capacités sanitaires locales, ainsi que des capacités vétérinaires dans la lutte contre le virus H5N1. Entre 2006 et 2009, 39,5 millions d'euros ont été consacrés à des projets de coopération. Par ailleurs, dans le cadre de l'épidémie récente de virus H1N1, le ministère des affaires étrangères et européennes a apporté son aide au Mexique par l'envoi de traitements antiviraux et de produits hydroalcoolisés. Un expert de l'institut Pasteur s'est rendu au Mexique pour apporter une aide en matière de technique de laboratoire.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51743

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2009, page 5471

Réponse publiée le : 14 juillet 2009, page 7029